

Gouvernance et citoyenneté culturelle

Dans le cadre de la célébration du 10ème anniversaire de l'Agenda 21 de la culture, ont été rédigées plusieurs fiches thématiques.

Chaque fiche capitalise nos acquis en reprenant des extraits provenant des documents que nous avons produit pendant ces 10 ans, ainsi que des citations d'autres documents fondateurs.

Les fiches ont été élaborées par Mariona Peraire et Joana Valent (Université Ramon Llull, Barcelone) et Jordi Pascual (coordinateur de la Commission Culture de CGLU).

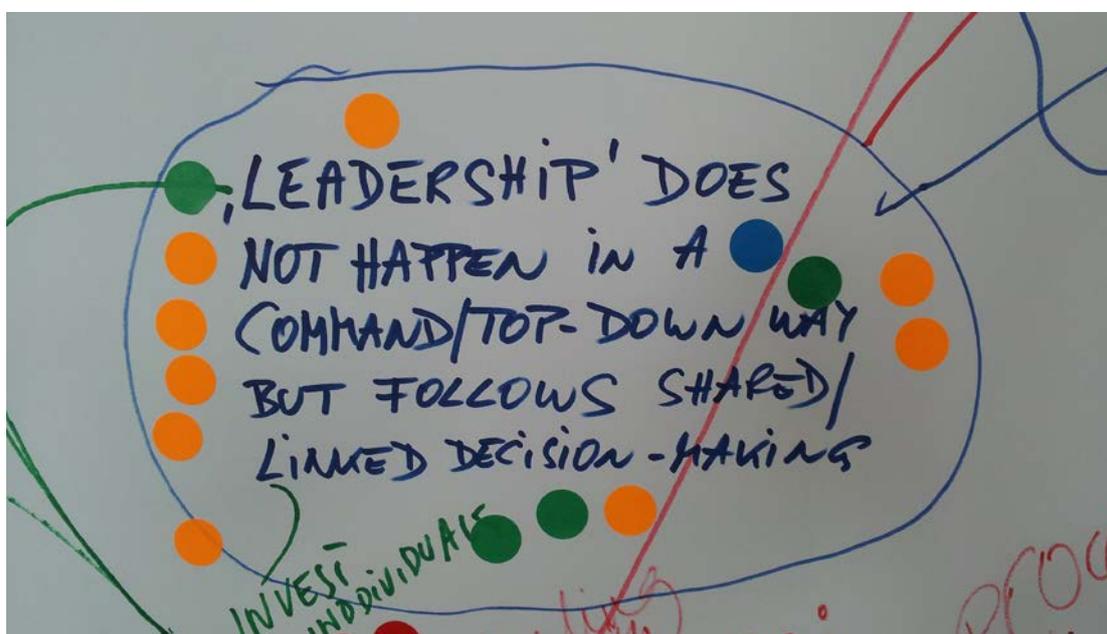


« La **gouvernance locale**: une responsabilité conjointe des citoyens, de la société civile et des gouvernements. » [Agenda 21 de la culture](#).

« Des politiques favorisant l'**intégration** et la **participation** de tous les citoyens sont garantes de la cohésion sociale, de la vitalité de la société civile et de la paix. » **UNESCO**, [Déclaration universelle sur la diversité culturelle](#) (2001), article 2 : "De la diversité culturelle au pluralisme culturel."

« Les seules forces du marché ne peuvent garantir la préservation et la promotion de la diversité culturelle, gage d'un développement humain durable. Dans cette perspective, il convient de **réaffirmer le rôle primordial des politiques publiques**, en partenariat avec le secteur privé et la société civile. » **UNESCO**, [Déclaration universelle sur la diversité culturelle](#) (2001), article 11 "Forger des partenariats entre secteur public, secteur privé et société civile."

« La **gouvernance** est considérée comme une collaboration entre les autorités locales et les citoyens dans une approche «relationnelle» qui permet aux citoyens de participer à la vie culturelle et aux politiques culturelles délibératives. Cette gouvernance affecte différents niveaux de gouvernement (organisations internationales, les gouvernements nationaux, les autorités locales) et les accords entre ces niveaux sont atteints au travers de programmes à long terme qui implique le partage des responsabilités. » **Web Agenda 21 de la culture**, [« Politiques locales et diversité culturelle »](#).



« Les gouvernements, locaux ou autres, ne peuvent plus tout faire tous seuls (ils n'ont jamais pu tout faire). Plus encore : la société ne veut plus qu'ils fassent tout, tous seuls. La **participation de la société civile** sur un pied d'égalité avec les gouvernements locaux, en partageant les tâches, les ressources et le pouvoir de décision, est indispensable si l'on prétend effectivement arriver quelque part. » **Teixeira Coelho**, Professeur de l'Université de Sao Paulo, curateur du Musée d'Art de Sao Paulo, consultant de l'Observatoire Itau Cultural, dans [« Pour un Agenda 21 de la culture contemporain et efficace »](#), *Rapport 5: Villes, cultures y développements. Un rapport qui célèbre le cinquième anniversaire de l'Agenda 21 de la culture* (2009).

« Les preuves sont là : le **développement culturel local** efficace augmente la possibilité de se réengager dans la société civile. La très importante fonction que les activités artistiques participatives actives exercent sur le bien-être des communautés, en particulier dans l'augmentation de la confiance, la connectivité et la volonté de coopération avec les autres, a été largement vérifiée. Ces expériences, ces sentiments ou ces consciences représentent le terrain essentiel sur lequel l'action participative et le dialogue positif peuvent prospérer. » **Jon Hawkes**, Analyste culturel membre du réseau Cultural Development Network (Victoria) et auteur de l'ouvrage *The Fourth Pillar of Sustainability: Culture's essential role in public planning*, dans [« Défis pour un développement culturel local \(version abrégée\) »](#), *Rapport*

5: *Villes, cultures y développements. Un rapport qui célèbre le cinquième anniversaire de l'Agenda 21 de la culture* (2009).

« La production **culturelle locale énergétique** est à la base d'une écologie artistique saine. Elle est également à la base de bien plus encore : notre sentiment d'être nous-mêmes, notre sentiment de différenciation, nos mémoires collectives, nos capacités à régler les problèmes collectivement, notre plaisir de vivre. Je ne comprends simplement pas comment l'investissement dans la production culturelle locale n'est pas une priorité absolue pour les gouvernements engagés vers la durabilité, la justice sociale ou la démocratie. » **Jon Hawkes**, Analyste culturel membre du réseau Cultural Development Network (Victoria) et auteur de l'ouvrage *The Fourth Pillar of Sustainability: Culture's essential role in public planning*, dans [“Défis pour un développement culturel local \(version abrégée\)”](#), *Rapport 5: Villes, cultures y développements. Un rapport qui célèbre le cinquième anniversaire de l'Agenda 21 de la culture* (2009).

« Gouvernance solidaire locale signifie la **construction d'un large éventail d'alliances civiles et d'associations d'intérêt public**. Cela signifie la création d'une sorte de force collective constituée de communautés, d'associations de travailleurs et d'employeurs, d'associations de mères, de syndicats, d'églises, d'ONG, d'entreprises privées, de sociétés d'État et du gouvernement afin de trouver des solutions aux problèmes urbains. » **Sergius Gonzaga**, Adjoint à la culture de la ville de Porto Alegre, dans [« L'Agenda 21 de la culture et la gouvernance solidaire locale »](#), *Rapport 5: Villes, cultures y développements. Un rapport qui célèbre le cinquième anniversaire de l'Agenda 21 de la culture* (2009).



« **La participation généralisée et enthousiaste des communautés dans la détermination de notre futur collectif**. Réussir cet objectif devrait être la priorité la plus importante pour les gouvernements et les peuples (il s'agit en effet d'une condition préalable requise à la résolution de tous les autres problèmes. » **Jon Hawkes**, Analyste culturel membre du réseau Cultural Development Network (Victoria) et auteur de l'ouvrage *The Fourth Pillar of Sustainability: Culture's essential role in public planning*, dans [“Défis pour un développement culturel local \(version abrégée\)”](#), *Rapport 5: Villes, cultures y développements. Un rapport qui célèbre le cinquième anniversaire de l'Agenda 21 de la culture* (2009).

« L'Agenda 21 de la culture est (...) à la fois un code et une possibilité pour un engagement de la communauté vis-à-vis de « **sa propre identité** ». **Kurt Eichler**, Responsable du Département de Culture de la ville de Dortmund, dans [« Développement de la stratégie et des programmes de la politique culturelle municipale. Les réalisations de l'Agenda 21 de la culture à Dortmund et dans la région métropolitaine de la Ruhr »](#), *Rapport 5: Villes, cultures y développements. Un rapport qui célèbre le cinquième anniversaire de l'Agenda 21 de la culture* (2009).

« **L'Agenda 21 se poursuit, mêlant des propos évidents** - parce que présents dans les constitutions de tout pays civilisé, comme la protection des droits d'auteur - **à d'autres qui sont inoffensifs**, mais qui éveillent de tristes mémoires. C'est ce que fait l'engagement 35, qui souligne le besoin « d'inviter les créateurs et les artistes à s'engager auprès des villes et des territoires dans l'identification des problèmes et les conflits de notre société, dans l'amélioration du 'vivre ensemble' et de la qualité de vie, en développant la capacité de création et le sens critique de tous les citoyens, notamment quand il s'agit d'affronter les grands enjeux des villes. C'est un encouragement inutile. Les motifs de cette proposition sont honnêtes à la base et leur promotion devrait être assurée par tous. » **Teixeira Coelho**, Professeur de l'Université de Sao Paulo, curateur du Musée d'Art de Sao Paulo, consultant de l'Observatoire Itau Cultural, dans [« Pour un Agenda 21 de la culture contemporain et efficace »](#), *Rapport 5: Villes, cultures y développements. Un rapport qui célèbre le cinquième anniversaire de l'Agenda 21 de la culture* (2009).



« Le programme des **Cités Interculturelles**, avec l'esprit de l'Agenda 21 de la culture, part du principe que les politiques locales doivent être sensibles ou « formées » du point de vue culturel et il défend l'idée selon laquelle la planification dans ce domaine ne doit pas se limiter à un nombre réduit de spécialistes mais il doit atteindre tous les secteurs de la politique publique. L'objectif du programme « Cités Interculturelles » est de proposer des mécanismes et des approches pratiques pour la gestion du défi que représente la diversité au niveau local. Le programme vise à transmettre le message selon lequel **la diversité peut être une ressource importante pour le développement d'une ville** si le discours public, les institutions et le gouvernement locaux et la population valorisent la diversité de manière

positive. » **Irena Guidikova**, Responsable de Division, Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel, Conseil de l'Europe, dans [“Qui a peur de la diversité?”](#), *Rapport 5: Villes, cultures et développement. Un rapport qui célèbre le cinquième anniversaire de l'Agenda 21 de la culture* (2009).

« Faisant écho à de nombreux principes énoncés dans l'Agenda 21 de la culture – adopté d'ailleurs par la Ville de Montréal en juin 2005 –, **Culture Montréal** poursuit donc depuis sept années déjà trois grands objectifs : le droit, l'accès et la participation à la culture pour tous les citoyens, l'affirmation du rôle de la culture dans le développement de la ville et enfin, le positionnement de Montréal comme métropole culturelle par la mise en valeur de sa créativité, de sa diversité culturelle et de son rayonnement national et international. » **Simon Brault**, Président de Culture Montréal, dans [« La ville que nous aimons »](#), *Rapport 5: Villes, cultures y développements. Un rapport qui célèbre le cinquième anniversaire de l'Agenda 21 de la culture* (2009).

« Loja (Équateur) veut lancer l'Agenda 21 de la culture à Loja car il existe de **multiples coïncidences entre ce document et la vision de la municipalité dans le domaine culturel**. On souhaite travailler non seulement à partir de la conservation et de la diffusion mais aussi à partir de la perspective de l'invention et de la participation afin de faire de la culture un axe intégrateur autour duquel se développent des activités telles que l'éducation, le tourisme, la récréation et la convivialité. » **Web Agenda 21 de la Culture**, [Notre fonds pour la gouvernance locale de la culture : "Établissement du Système cantonal de Culture en tant que mécanisme de gouvernance et de développement."](#)

« Culture Montréal est une organisation indépendante et sans but lucratif, rassemblant toute personne intéressée à promouvoir la culture comme élément essentiel du développement de Montréal. [...] **Culture Montréal participe à la définition et à la reconnaissance de la culture montréalaise**, dans sa richesse et sa pluralité, à travers des activités de recherche, d'analyse et de communication. » **Jean-Robert Choquet**, Directeur du Développement Culturel, Ville de Montréal et **Marie-Eve Bonneau**, Direction du développement culturel, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, Ville de Montréal, dans [« Les politiques culturelles locales de Montréal. Montréal, métropole culturelle : d'une politique municipale à un plan d'action collectif »](#), *Rapport 5: Villes, cultures y développements. Un rapport qui célèbre le cinquième anniversaire de l'Agenda 21 de la culture* (2009).

« La ville de Rosario (Argentine) a pour but de tracer et de mettre en œuvre des instruments recommandés par l'Agenda 21 de la culture dans la ville de Rosario. On vise à **renforcer et à approfondir le développement culturel de la ville de Rosario** à travers la consolidation institutionnelle, en renforçant les processus de gouvernance et de gestion culturelle dans tous les districts. Dans ce but, on réalisera une évaluation des impacts culturels produits par quelques projets de développement local. L'information obtenue permettra d'aborder des processus de révision des politiques culturelles créées sur le territoire à partir de mécanismes de formation et de construction d'espaces démocratiques et participatifs. » **Web Agenda 21 de la Culture**, [Notre fonds pour la gouvernance locale de la culture, "Gouvernance et participation citoyenne au développement des politiques culturelles locales."](#)

« Les gouvernements locaux doivent promouvoir un modèle de développement qui **répond aux besoins du présent sans compromettre les possibilités des générations futures à répondre à leurs propres besoins** », tout en garantissant aux populations actuelles l'accès à la culture et ses composants, et en protégeant et renforçant les droits des citoyens à la liberté d'expression et d'accès aux informations et aux ressources. » **CGLU**, Déclaration [La culture, quatrième pilier du développement durable](#) (2010)

« L'Agenda 21 de la culture agglutine et cristallise des propositions et des positionnements propres à des acteurs qui ne sont plus timides, mais qui —en travaillant ensemble— atteignent un niveau de maturité considérable. Les politiques culturelles locales acquièrent ainsi une centralité non négligeable et l'**Agenda 21 de la culture est à la fois moteur et reflet**. » **Jordi Martí**, Adjoint à la culture, Ville de Barcelone Président de la Commission de culture de CGLU et **Carles Giner**, Secrétaire du Conseil de la culture de Barcelone, dans [« Si la réponse est l'Agenda 21 de la culture, alors, quelle était la question ? »](#), *Rapport 5: Villes, cultures y développements. Un rapport qui célèbre le cinquième anniversaire de l'Agenda 21 de la culture* (2009).

« C'est aussi aux agents culturels et à la société civile qu'il revient d'attirer l'attention des administrations sur les engagements qu'elles ont pris. La **participation**, principal droit culturel formulé dans la Déclaration universelle des Droits humains et point fort de la conception politique actuelle, doit être **réelle** et **démocratique**. » **Paz Sánchez**, Directrice générale de la Culture de l'Institut de la Culture et des Arts de la municipalité de Séville, dans [« Les enjeux culturels de la ville de Seville »](#), *Rapport 5: Villes, cultures y développements. Un rapport qui célèbre le cinquième anniversaire de l'Agenda 21 de la culture* (2009).

« L'Agenda 21 de la culture, exemplaire et formidable mouvement d'idées, ne pourra se transformer en véritable mouvement d'actions resautées à l'international qu'à la condition qu'émergent simultanément dans les communautés un **leadership politique et citoyen**. Il devrait, aussi, élargir le réseau d'influence, enrichir ses sources d'expertise et percer de façon significative dans le domaine de la mobilisation citoyenne. » **Simon Brault**, Président de Culture Montréal, dans [« La ville que nous aimons »](#), *Rapport 5: Villes, cultures y développements. Un rapport qui célèbre le cinquième anniversaire de l'Agenda 21 de la culture* (2009).

Contact

Commission culture de CGLU
CGLU
C/ Avinyó, 15
08002 Barcelone

Email info@agenda21culture.net

Web www.agenda21culture.net

Twitter [@agenda21culture](https://twitter.com/agenda21culture)



